9 pays engagés en faveur de la réinsertion scolaire, socioprofessionnelle et familiale des enfants en conflit avec la loi

Enfance sans barreaux

Année 2 n° 2 - 30/06/2014

EDITO*

Les obstacles qui entravent l'accès des enfants à la justice

Je pense à ces milliers d'enfants de plus en plus nombreux hélas qui dans nos villes et villages se heurtent à plusieurs obstacles pour accéder à la justice. Parmi ceux-ci, les enfants victimes de la crise, les enfants vivant dans l'extrême pauvreté et les filles migrantes retiennent fortement mon attention. Les obstacles auxquels sont confrontés ces trois catégories d'enfants pour accéder à la justice sont effectivement nombreux. Ils sont à la fois d'ordre juridique, institutionnel et socio culturel.

De façon générale, la complexité du système de justice fait que les enfants ont du mal à le comprendre. Les enfants ignorent souvent leurs droits et les services qui existent car ils ne détiennent pas les informations voulues pour savoir où aller ou vers qui se tourner pour obtenir des conseils et une aide.

Dans le système judiciaire malien on note l'absence d'une juridiction spécialisée pour mineurs dans presque toutes les régions du pays. Mise à part la capitale Bamako, il n'existe pas encore de Tribunaux pour enfants dans le reste du pays. Pour le moment l'Etat s'est contenté de nommer des juges pour enfants dans chaque Tribunal de Première Instance.

A cette difficulté d'accéder à un juge spécialisé sur les droits de l'enfant, s'ajoutent de nombreuses autres difficultés liées à la procédure. Il s'agit des lenteurs et du désintérêt de certains avocats. En outre dans la plupart des cas, la défense de l'enfant en conflit avec la loi est mal assurée en raison de la non-maîtrise du dossier de l'enfant par l'avocat commis d'office. Sans être exhaustif on peut citer entre autres manifestations de la non-maitrise du dossier : les investigations incomplètes ou partielles, la non prise en compte des besoins de l'enfant, de son potentiel de résilience et de son évolution comportementale, sa non participation à l'enquête ou à la procédure, ou peut-être le manque de temps simplement à cause du nombre important de dossiers.

A coté de ces obstacles juridiques et institutionnels, persistent les obstacles socioculturels. Il faut préciser qu'une fois en conflit avec la loi, les enfants sont abandonnés à cause du déshonneur qu'ils causent à la famille. Le plus souvent, ils sont stigmatisés dans leurs communautés après leur libération. Ces différents facteurs freinent l'élan des personnes assurant la tutelle des enfants victimes des violations de leurs droits fondamentaux à saisir le juge.

Au Mali, (...) il est socialement et culturellement inacceptable que des enfants portent plaintes et demandent réparation. Ceux qui le font courent un risque élevé de représailles, notamment sous la forme d'actes de violence, d'intimidation, d'exclusion ou d'ostracisme.

Je ne saurais conclure mon propos sans rendre hommage aux hommes et aux femmes anonymes aux défenseurs infatigables qui se battent au quotidien pour redonner espoir aux nombreux enfants victimes de la crise ou vivant dans l'extrême pauvreté au Mali et ailleurs dans le monde entier.

Abraham Bengaly,
Président du BNCE-Mali et
Vice-président du BICE

* Extraits de l'exposé oral de M. Bengaly lors du panel sur l'accès des enfants à la justice dans le cadre de la Journée de discussion sur les droits de l'enfant du Conseil des Droits de l'homme de l'ONU (Genève, le 13 mars 2014).

Pages 2 et 3

La formation des professionnels pour l'application des mesures alternatives à l'emprisonnement.

Les enfants en conflit avec la loi mieux accompagnés en Afrique et en Amérique latine.

Pages 4 et 5 - FOCUS

Lancement de l'Appel du Grand Bassam en faveur de l'humanisation de la justice pour les enfants.

Congrès du BICE 2013 : bilan et perspectives.

Plaidoyer national : Interview de Zoel Franco Chen coordinateur du programme ESB au Guatemala.

Pages 6 et 7

Le rôle des acteurs institutionnels et de la société civile pour faire respecter les droits des enfants.

Les média prennent conscience des enjeux de la justice juvénile.

Enfance sans barreaux

Une première année de réussites

9 pays d'action
Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Guatemala, Mali, Pérou, République Démocratique du Congo et Togo

2 090
enfants en conflit avec la loi

1 470
membres de l'entourage familial des enfants en conflit avec la loi (pères, mères, tuteurs)

593
travailleurs sociaux des centres fermés et ouverts

657
acteurs de la justice juvénile (juges, police judiciaire, etc.)

10 450
membres des communautés et de la société civile

190
membres des médias (radios communautaires et nationales, tv, presse écrite, etc.)

L'action des acteurs de la justice pour une réinsertion scolaire, socio professionnelle et familiale des enfants en conflit avec la loi

Mali : L'alternative à la prison pour les enfants maliens grâce à la formation des professionnels.

En mars 2013, un séminaire sur l'alternative à l'emprisonnement des mineurs s'est tenu à Bamako, avec un double objectif : d'une part former les acteurs de la justice à l'approche réparatrice de la justice juvénile et à l'application de mesures alternatives à l'emprisonnement et, d'autre part, favoriser la réflexion et sensibiliser les participants à cette thématique.

Cette formation a réuni 40 personnes, parmi lesquelles des représentants des autorités publiques (la Direction Nationale de la Promotion de la Femme et de l'Enfant, la Direction Nationale du service du développement et de l'économie solidaire, le Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant), 10 travailleurs sociaux, 15 officiers de police judiciaires et 10 surveillants de prison.

Suite à ce séminaire organisé par le BNCE-Mali dans le cadre des activités prévues par le programme, 190 enfants ont bénéficié d'une procédure de déjudiciarisation ou d'une mesure d'alternative à l'emprisonnement.

Colombie : Une formation aux droits de l'enfant aux polices

Les Tertiaires Capucins ont signé une convention de collaboration avec l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Police. Il faut noter que la garde à vue est l'étape du processus judiciaire où les droits des enfants sont le moins respectés.

Pendant la première année du programme Enfance sans barreaux, 140 policiers ont reçu leur diplôme sur les droits de l'enfant. Un premier diplôme s'est focalisé sur la protection et le respect du droit des enfants et un deuxième sur l'éducation citoyenne. Une formation continue des policiers devra être développée dans la durée.

Des enfants mieux accompagnés dans les centres fermés de Guatemala City

Grâce aux relations étroites entre l'Institut d'Etudes Comparées en Sciences Pénales du Guatemala (ICCPG) et le Secrétariat du Bien-être Social (SBS), les professionnels des équipes multidisciplinaires des centres fermées et ouverts sont formés et spécialisés sur le droit des enfants.

Le protocole validé entre l'ICCCPG et le SBS a déjà permis d'organiser 16 ateliers auprès de 290 professionnels des équipes multidisciplinaires sur l'accompagnement psychosocial, éducatif, familial et professionnel des enfants. Plusieurs thèmes sont abordés, tels quels les normes internationales et nationales ; l'âge de responsabilité pénale ; le processus pénal des enfants et les mesures socio-éducatives prévues dans le système pénal guatémaltèque. La signature de la convention de collaboration entre l'ICCPG et le SBS donne aussi l'accès aux statistiques et données chiffrées du système de justice juvénile et l'autorisation de mettre en œuvre des activités dans les centres fermés du pays.

La mise en place de pratiques réparatrices :avec la participation des enfants en conflit avec la loi, leurs famille et communauté

RDC : un mécanisme de suivi pour empêcher les détentions irrégulières

Dans le Pavillon 10 de la prison de Kinshasa, beaucoup d'enfants dépassent le délai de placement préventif et se retrouvent par conséquent en détention irrégulière. Grâce au programme ESB, ces enfants sont identifiés pour passer devant un juge et ce en présence d'un avocat. C'est la première fois en RDC que des avocats ont pu être mobilisés à titre gratuit pour la protection des enfants en conflit avec la loi.

Le BNCE-RDCongo a mis en place un mécanisme de suivi juridique des dossiers des enfants. Un suivi rapproché des enfants placés en prison est effectué par les assistants sociaux qui identifient ceux qui ont dépassé le délai maximum de placement ou étant sur le point d'atteindre cette limite. Le dossier de l'enfant est alors transmis au Bureau de consultation gratuite afin qu'il passe devant un juge, en présence d'un avocat, tel que la loi le prescrit.

Un accord entre le BNCE-Mali et la chambre de métiers pour former les enfants en conflit avec la loi

Grâce à un plaidoyer soutenu, la chambre des métiers malienne s'est engagée à prendre en charge et former les enfants qui lui sont envoyés par le BNCE-Mali.

A travers cet accord, il est prévu de placer vingt enfants par an en formation : 70 corps de métiers leur sont proposés.

Cette initiative constitue une réponse adaptée, au contraire des phénomènes croissants de "criminalisation de l'adolescence" observés dans de nombreux pays et à la généralisation de politiques très dures en matière de justice juvénile. Comme à l'accoutumée dans les projets soutenus par le BICE, cette réinsertion professionnelle est doublée d'un accompagnement à la réinsertion familiale de l'enfant.

La plupart des adolescents souhaitent avant tout retourner dans leur village, auprès de leur famille.

Togo : Des points focaux de protection des enfants installés dans trois marchés

Douze agents de marchés et 155 femmes membres des associations de revendeuses des marchés se sont réunis avec les équipes du BNCE-Togo pour discuter des droits de l'enfant infracteur.

L'initiative a été mise en place après l'identification des cas d'arrestation d'enfants pour vol suivis de violences physiques.

En commun accord avec les acteurs du marché, il a été décidé la mise en place de points focaux de protection des enfants dans les marchés d'Adawlato, d'Attikpodji et d'Abattoir.

Ces personnes de référence sont recrutées parmi les associations de femmes et de l'Etablissement Public Local Autonome pour l'Exploitation des marchés de Lomé.

Equateur : Le Centre La Dolorosa double sa capacité d'accueil

Une convention signée entre les Tertiaires Capucins et le Ministère Public permet maintenant de placer les adolescents qui accomplissent une mesure non privative de liberté dans ce centre de Quito. Cet engagement permet d'accueillir 50 enfants au lieu des 24 initialement prévus.

Le centre accompagnait initialement les enfants en fin de mesure socio-éducative, ayant l'autorisation de sortir du centre pour aller à l'école, voir leur famille et participer à des formations professionnelles.

Dorénavant, les professionnels du centre accompagnent également les adolescents qui accomplissent une mesure non privative de liberté.

FOCUS : PLAIDOYER

Un programme interrégional : deux semaines d'échanges entre l'Afrique et l'Amérique latine

Réflexion, dialogue, échanges d'expériences significatives et visites de terrain ont marqué le séminaire organisé pour les représentants des neuf organisations partenaires du programme Enfance sans barreaux du BICE. A cette occasion, "l'Appel de Grand Bassam" a été lancé en Côte d'Ivoire en faveur de l'humanisation de la justice juvénile, notamment dans ce pays.

Du 20 juin au 1 juillet 2013, dans le cadre du programme Enfance sans barreaux (ESB) coordonné par le BICE, plusieurs dizaines de professionnels de terrain d'Amérique latine (Pastoral do Menor du Brésil, Tertiaires Capucins de Colombie et d'Equateur, ICCPG du Guatemala et OPA et Cometa du Pérou) et d'Afrique (DDE-CI de Côte d'Ivoire et BNCE du Togo et du Mali) se sont rassemblés : un programme dense en trois étapes (Côte d'Ivoire, France et Belgique) pour favoriser la diffusion des meilleures pratiques en matière de justice des mineurs, à la fois en Afrique et en Amérique latine.

Par la découverte d'autres cultures, d'autres systèmes juridiques et d'autres expériences de terrain, nos partenaires ont enrichi leurs connaissances et leur vision et ont pu ensuite améliorer localement les projets menés.

Cette rencontre interrégionale a ainsi débuté en Côte d'Ivoire et s'est poursuivie à Paris avec la participation des partenaires au Congrès du BICE "Justice Juvénile : quelle approche socioéducative ?".

Enfin, à Bruxelles, les activités mises en œuvre spécifiquement dans le cadre du programme ESB ont été largement examinées par l'ensemble des participants.

L'Appel de Grand Bassam en faveur de l'humanisation de la justice pour les enfants

Lors de leur séjour en Côte d'Ivoire, des avocats, des juges, des journalistes et d es représentants d'ONG se sont joints aux partenaires du programme ESB pour mener une réflexion sur les systèmes de justice juvénile en Afrique et en Amérique latine et le rôle primordial des médias dans la sensibilisation de la population sur ce sujet.

Les acteurs présents ont souligné la nécessité de montrer à la société et en particulier aux autorités que les principes d'une justice réparatrice et l'application de mesures non privatives de liberté favorisent la réinsertion socio-familiale des enfants en conflit avec la loi.

Cette volonté s'est concrétisée par "l'Appel de Grand Bassam". Cet Appel a été présenté publiquement au Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) à Abidjan, en présence de 70 personnes : acteurs de la justice ivoirienne, des Organisations Internationales, des ONG et des journalistes.

Vous pouvez télécharger le document ci-contre sur le site du BICE : www.bice.org

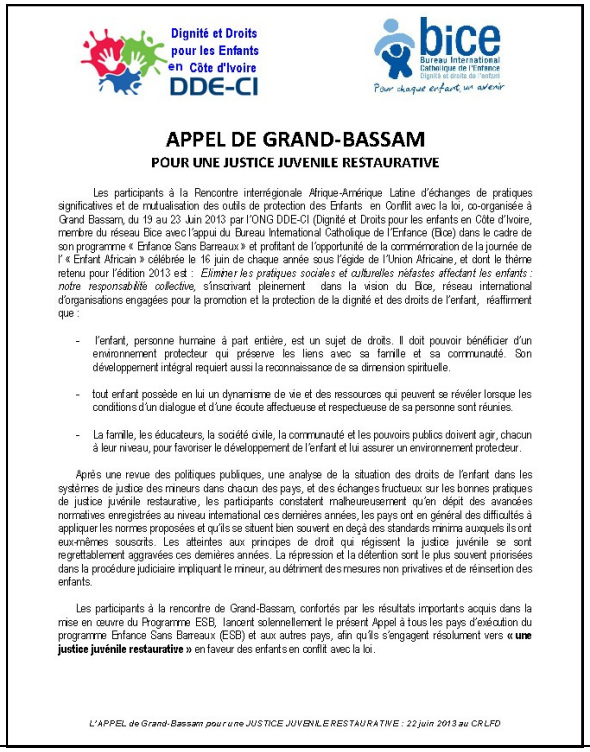

Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire DDE-CI

bice Bureau International Catholique de l'Enfance

Pour chaque enfant, un avenir

APPEL DE GRAND-BASSAM

POUR UNE JUSTICE JUVENILE RESTAURATIVE

Les participants à la Rencontre interrégionale Afrique-Amérique Latine d'échanges de pratiques significatives et de mutualisation des outils de protection des Enfants en Conflit avec la loi, co-organisée à Grand Bassam, du 19 au 23 Juin 2013 par l'ONG DDE-CI (Dignité et Droits pour les enfants en Côte d'Ivoire, membre du réseau Bice avec l'appui du Bureau International Catholique de l'Enfance (Bice) dans le cadre de son programme « Enfance Sans Barreaux » et profitant de l'opportunité de la commémoration de la journée de l' « Enfant African » célébrée le 16 juin de chaque année sous l'égide de l'Union Africaine, et dont le thème retenu pour l'édition 2013 est : *Eliminer les pratiques sociales et culturelles néfastes affectant les enfants : notre responsabilité collective*, s'inscrivant pleinement dans la vision du Bice, réseau international d'organisations engagées pour la promotion et la protection de la dignité et des droits de l'enfant, réaffirment que :

- l'enfant, personne humaine à part entière, est un sujet de droits. Il doit pouvoir bénéficier d'un environnement protecteur qui préserve les liens avec sa famille et sa communauté. Son développement intégral requiert aussi la reconnaissance de sa dimension spirituelle.
- tout enfant possède en lui un dynamisme de vie et des ressources qui peuvent se révéler lorsque les conditions d'un dialogue et d'une écoute affectueuse et respectueuse de sa personne sont réunies.
- La famille, les éducateurs, la société civile, la communauté et les pouvoirs publics doivent agir, chacun à leur niveau, pour favoriser le développement de l'enfant et lui assurer un environnement protecteur.

Après une revue des politiques publiques, une analyse de la situation des droits de l'enfant dans les systèmes de justice des mineurs dans chacun des pays, et des échanges fructueux sur les bonnes pratiques de justice juvénile restaurative, les participants constatent malheureusement qu'en dépit des avancées normatives enregistrées au niveau international ces dernières années, les pays ont en général des difficultés à appliquer les normes proposées et qu'ils se situent bien souvent en deçà des standards minima auxquels ils ont eux-mêmes souscrits. Les atteintes aux principes de droit qui régissent la justice juvénile se sont regrettablement aggravées ces dernières années. La répression et la détention sont le plus souvent priorisées dans la procédure judiciaire impliquant le mineur, au détriment des mesures non privatives et de réinsertion des enfants.

Les participants à la rencontre de Grand-Bassam, confortés par les résultats importants acquis dans la mise en œuvre du Programme ESB, lancent solennellement le présent Appel à tous les pays d'exécution du programme Enfance Sans Barreaux (ESB) et aux autres pays, afin qu'ils s'engagent résolument vers « **une justice juvénile restaurative** » en faveur des enfants en conflit avec la loi.

L'APPEL de Grand-Bassam pour une JUSTICE JUVENILE RESTAURATIVE : 22 juin 2013 au CRLFD

FOCUS : PLAIDOYER

Congrès 2013 sur la justice juvénile : bilan et perspectives

Le congrès international sur la justice juvénile organisé par le BICE les 25 et 26 juin 2013 à Paris a rassemblé experts, acteurs de terrain et grand public de plusieurs continents pour réfléchir ensemble à un système de justice des mineurs plus respectueux des droits des enfants. Retour sur l'événement.

La journée du 25 juin a tout d'abord été consacrée aux échanges sur des expériences de terrain significatives entre nos partenaires d'Amérique Latine et d'Afrique sur le programme Enfance sans barreaux du BICE, ainsi qu'à l'élaboration de recommandations internationales communes.

Le lendemain, au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, plus de 200 personnes ont ensuite participé aux exposés et plaidoyers en faveur de la réinsertion sociale et familiale des enfants en conflit avec la loi, avec un accent particulier sur la justice réparatrice.

Cette journée ouverte à tous a permis de réunir auprès de personnalités du monde de la justice et des droits de l'homme, des experts qui ont pu établir des parallèles entre les systèmes de justice juvénile d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Europe.

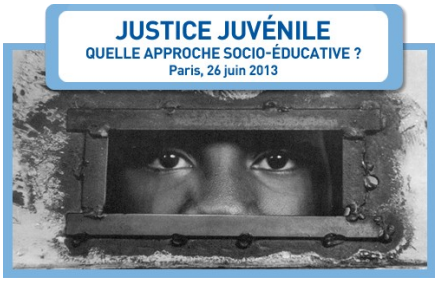

Lors de tables rondes, les intervenants ont décrit et analysé avec précision les réalités de différents pays, suscitant de riches discussions avec le public.

Ces deux journées fécondes ont permis de réaffirmer la position du BICE en faveur d'une justice adaptée pour les enfants.

INTERVIEW

A quoi sert de mener des actions de plaidoyer au niveau national ? Quels résultats pour la justice des mineurs ?

Pour répondre à ces questions, entretien avec Zoel Antonio Franco Chen, coordinateur du programme Enfance sans barreaux au Guatemala et coordinateur de l'ICCPG (Institut d'Etudes Comparées en Sciences Pénales du Guatemala). Cette institution collabore avec le BICE depuis 2008 et accompagne les enfants en conflit avec la loi dans 4 régions du

sus nous a conduits à figurer aujourd'hui parmi les principaux experts en matière de justice juvénile au Guatemala. Nous avons été sollicités par le gouvernement et les institutions publiques, qui nous ont confié des missions de conseil et de formation auprès de futurs juges pour enfants. C'est une avancée considérable dans la mesure où la spécialisation des juges est fondamentale. Elle permet de changer le regard et les pratiques des fonctionnaires pour que la justice juvénile devienne réparatrice.

1) A quoi sert le plaidoyer national pour défendre les droits des adolescents en conflit avec la loi ?

Même si les droits des enfants sont reconnus par la Convention relative aux droits de l'enfant, les Etats n'ont jamais fini de travailler sur la question. La mobilisation des ONG pour défendre la cause des enfants est donc primordiale. Le plaidoyer doit servir à la formulation de politiques publiques. Il passe également par l'identification et la valorisation de pratiques respectueuses des enfants en conflit avec la loi.

2) Quel exemple concret de plaidoyer pour une meilleure justice juvénile pouvez-vous nous donner ?

Dans le cadre du programme Enfance sans barreaux, une stratégie de plaidoyer a été élaborée et mise en œuvre. En premier lieu, nous nous basons sur des données scientifiques et des travaux de recherche afin d'analyser le système de justice juvénile du pays concerné, avec ses points forts et ses faiblesses. Nous formulons ensuite des propositions et nous nous engageons pour leur mise en œuvre afin de favoriser un système de justice juvénile réparatrice. Ce proces-

3) Quels obstacles avez-vous rencontré au Guatemala pour mener ces actions de plaidoyer ?

Certains fonctionnaires de justice et une partie de la classe politique réclament un système plus répressif. Ils tentent de convaincre l'opinion publique que l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale et la tolérance zéro peuvent être une solution. Actuellement, nous sommes pratiquement la seule organisation de la société civile au Guatemala à combattre ce mouvement, relayé par les medias.

4) Quels sont vos objectifs pour ces prochains mois ?

Dans beaucoup de pays, le contrôle de l'exécution des mesures socio-éducatives est aléatoire ou inexistant. De bonnes expériences en Equateur et en Colombie avec les Tertiaires Capucins semblent aller dans le bon sens. Mais au Guatemala, il existe un réel manque d'accompagnement pédagogique des adolescents qui accomplissent une mesure socio-éducative. L'idée est donc de mener des actions afin de construire un modèle ou un processus favorisant un accompagnement de qualité des enfants en conflit avec la loi.

Politiques publiques : le rôle des acteurs institutionnels et de la société civile

Togo : Une mobilisation en réseau pour le respect des droits de l'enfant

Le BNCE-Togo avec l'UNICEF et le Groupe de Partenaires de la Protection de l'Enfance, mettent au point une stratégie pour inciter le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale à prendre les décrets d'application du Code de l'enfant du Togo. Par ailleurs, une planification pour le suivi de la mise en œuvre des observations finales sur la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et de la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) émise lors de l'examen périodique du Togo a été convenue entre les organisations membres du FODDET. Ce groupe de travail est une plateforme clé pour les organisations de défense des droits de l'enfant au Togo.

Enfin, grâce à l'atelier du Réseau de Lutte contre la Traite des Enfants au Togo (RELUTET), le BNCE-Togo a acquis des connaissances en matière d'analyse du budget de l'Etat sensible à la protection de l'enfant. Cela a permis à l'organisation de prendre contact avec le Ministère de l'Economie et des Finances pour encourager l'Etat dans la planification de moyens financiers à long terme.

Pérou : Elaboration d'une nouvelle politique nationale du système pénal juvénile

A l'initiative du Ministère de la Justice, COMETA, organisation coordinatrice du programme ESB à Lima, a participé à 4 ateliers d'élaboration du plan stratégique du système pénal juvénile. L'objectif étant de développer des axes d'intervention, objectifs, stratégies et activités afin de favoriser la réinsertion des enfants en conflit avec la loi.

Ces réunions ont permis de rassembler la société civile et les institutions étatiques afin d'élaborer conjointement le Plan National de Prévention et d'Accompagnement de l'Adolescent en Conflit avec la Loi Pénale (2013–2018). Cette politique publique est une réelle avancée pour le système de justice juvénile au Pérou car il contemple à la fois des mesures de prévention et de réinsertion. Tout le défi repose dorénavant sur le budget alloué et sa mise en œuvre.

Côte d'Ivoire : Dans un contexte de réforme du secteur de la justice, DDE-CI a joué avec l'appui de la communauté internationale et de la société civile partenaire, un rôle central sur 3 dossiers : la défense du recours à la Médiation Pénale, le maintien du statut de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse et la prise en charge des cas des mères détenues par les Cliniques Juridiques.

Brésil : Un contrôle rapproché des centres fermés de Fortaleza

La Pastoral do Menor (PDM) coordonne à Fortaleza le Forum Permanent des organisations non gouvernementales de Défense des Droits de l'Enfance et de l'Adolescence, le "Forum DCA Ceará". Actif depuis 1995, celui-ci réunit quarante organisations de la société civile qui travaillent sur le système de justice juvénile. Ainsi, la PDM a la responsabilité de réaliser des visites de suivi et d'évaluation des centres fermés pour les enfants en conflit avec la loi. C'est l'occasion de vérifier les conditions dans lesquelles se trouvent les mineurs : l'hébergement, la surpopulation des centres, l'hygiène, leur sécurité, etc.

Par ailleurs, une assistance juridique est offerte aux enfants dont leurs droits ont été violés pendant la procédure pénale. Ainsi, la procédure engagée suite aux agressions subies par 10 adolescents dans un de ces centres a permis d'écarter les fonctionnaires impliqués. Un procès a été instauré pour enquêter sur d'autres cas de violence dans l'institution. C'est une des raisons qui font que la Pastoral do Menor s'implique dans les démarches de plaidoyer afin d'obtenir l'application d'une justice réparatrice en faveur des enfants en conflit avec la loi.

À titre d'exemple, la PDM en tant que coordinatrice du Forum CDA s'est mobilisée pour sensibiliser les députés de l'État du Ceará contre la diminution de l'âge pénal. Une demande de mettre en place un referendum a été adressée aux députés fédéraux à Brasilia.

La justice juvénile déchiffrée et diffusée par les média

Guatemala: : Des étudiants de communication et des journalistes sont formés sur la justice des mineurs

Au Guatemala, l'ICCPG a signé une convention de partenariat avec l'École des sciences de la communication pour la mise en œuvre d'un module de formation sur les droits de l'enfant auprès des étudiants et des journalistes. Un diplôme a été créé sur les thèmes suivants : normes nationales et internationales ; loi de protection intégrale de l'enfance et de l'adolescence ; processus pénal des adolescents ; sanctions non privatives de liberté ; âge de responsabilité pénale. Les thèmes ont été définis en accord avec le contexte national et après consultation des étudiants et des journalistes sur la thématique.

Quatre ateliers avec deux groupes de 80 étudiants et 3 ateliers avec 35 journalistes sont développés chaque année au cours du programme enfance sans barreaux. Les participants seront amenés à publier un article sur la justice pénale et la sécurité juvénile. A la fin du diplôme, un glossaire sur les termes respectueux des droits des enfants sera élaboré en collaboration avec les étudiants et les journalistes.

Afrique : l'impact des émissions radio...

Dans les 4 pays partenaires en Afrique, 34 émissions radio ont été diffusées afin de sensibiliser la population sur les principes de la justice réparatrice. Les thèmes abordés lors de ces émissions ont entre autre concerné la déjudiciarisation, le rôle de la famille dans la prévention de la délinquance juvénile ou encore les droits de l'enfant en général. Cette sensibilisation du grand public est particulièrement importante car elle contribue à diminuer la stigmatisation envers les enfants en conflit avec la loi et à faire accepter l'idée d'une justice réparatrice.

...et l'engagement des communicateurs ivoiriens

En juin 2013, une visite de terrain en Côte d'Ivoire a permis de développer la connaissance mutuelle du travail réalisé par les coordinateurs africains et latino-américains du programme à travers la découverte du contexte ivoirien d'intervention et le partage de pratiques significatives. Parmi celles-ci, les partenaires latino-américains ont particulièrement apprécié l'expérience africaine de signature d'une Charte des média qui favorise un meilleur traitement de l'information par les journalistes, notamment pour les sujets concernant les enfants en conflit avec la loi. Par ailleurs, lors d'un évènement public de plaidoyer national, l'appel de Grand Bassam en faveur d'une justice juvénile réparatrice a été lancé par DDE-CI et le Secrétariat du BICE pour l'Afrique en présence de 70 participants et de la presse (cf. pages 4 et 5).

Pérou : Une campagne conçue par les adolescents en conflit avec la loi

Au Pérou, à Lima et Arequipa, COMETA et l'Observatorio de Prisiones de Arequipa (OPA) ont organisé la campagne de sensibilisation « Donne-moi une opportunité » en collaboration avec les média et avec la participation active d'adolescents et de leur entourage familial. Cette campagne avait comme objectif de faire connaître les bénéfices des mesures non privatives de liberté et de dé-stigmatiser l'enfant en conflit avec la loi auprès du grand public et des médias. 5 spots de sensibilisation ont été élaborés et diffusés par 7 radios différentes et dans les réseaux sociaux du Pérou. En parallèle, dans les deux villes, la campagne de sensibilisation était accompagnée d'autres relais imaginés par les jeunes du programme et leurs familles, comme des créations d'affiches ou encore une pièce de théâtre.

Colombie : Les adolescents se racontent

Le recueil « Une nouvelle chance » a été publié à l'initiative des Tertiaires Capucins, coordinateurs du programme ESB en Colombie.

En Colombie, à Bogotá et à Cundinamarca, une campagne de sensibilisation a été organisée grâce à l'élaboration et à la diffusion de 250 exemplaires du recueil d'histoires de vie d'enfants : « Une nouvelle chance ».

En effet, les Tertiaires Capucins ont recueilli la parole d'enfants en conflit avec la loi et des professionnels qui les accompagnent afin de sensibiliser la société civile sur le système de justice juvénile.

Cette publication a été diffusée auprès de la Police de l'Enfance et de l'Adolescence, des Juges pour Enfants, du Ministère Public ainsi qu'auprès des familles et des enfants en conflit avec la loi.

bice
Bureau International Catholique de l'Enfance
Dignité et droits de l'enfant
Pour chaque enfant, un avenir

Siège Social :
70 Boulevard de Magenta
F75010 Paris
Tel. : +33 (1) 53 35 01 00

Coordination des programmes :
Chaussée de Wavre, 205
B1050 - Belgique
Tel. : +32 (0) 2 629 44 10

PUBLICATION

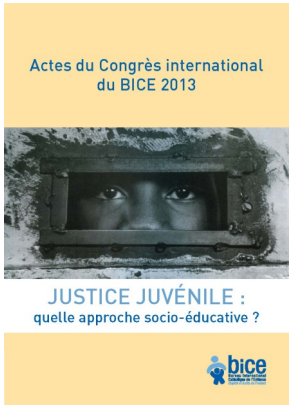

Le Congrès du BICE de 2013 s'est déroulé dans le cadre du programme enfance sans barreaux en ayant par thème « Justice juvénile : quelle approche socio-éducative ? ». Sans ignorer la complexité des enjeux, les représentants des milieux académiques, gouvernementaux, de la société civile, ainsi que les défenseurs de terrain venant de différentes régions du monde mettent en valeur l'efficacité des mesures alternatives à l'emprisonnement, avec un focus particulier sur la justice réparatrice. Les actes du Congrès peuvent être consultées sur notre site www.bice.org.

Pour en savoir plus sur le programme rendez vous sur www.BICE.org

Bulletin Enfance sans barreaux - juin 2014 - annuel - Directrice de la communication : Sandrine Tiffreau - Secrétaire de rédaction et maquette : Adriano Leite - Comité de rédaction: Laurence Mourier, Annick Delépine, Anne-Laure François, Adriano Leite - Photos : ©BICE, P2 : ©ICCPG, P3 : ©A.Leite-BICE - BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) - Diffusion générale.

Sur le terrain

Les organisations partenaires

EN AMÉRIQUE LATINE

Au Brésil, la Pastoral do Menor de Fortaleza collabore avec le BICE depuis 2011 et intervient dans les communes de Bom Jardim, Jardim Iracema et Pirambu pour les enfants qui accomplissent une mesure de travail d'intérêt général.
Coordinatrice de projet : Francerina Araújo

En Colombie, les Tertiaires Capucins collaborent avec le BICE depuis 1993 et travaillent dans huit centres fermés et six centres ouverts pour les enfants en conflit avec la loi.
Coordinatrice de projet : Lina Janneth Mendivelso Quintero

En Equateur, les Tertiaires Capucins collaborent avec le BICE depuis 1993 et gèrent trois centres fermés et le Centre La Dolorosa pour les enfants qui accomplissent une mesure de pré-liberté.
Coordinateur de projet : Martín Estrella Garcia

Au Guatemala, l'ICCPG (Instituto de Estudios Comparados en Ciencias Penales), collabore avec le BICE depuis 2008 et accompagne les enfants en conflit avec la loi dans les départements de Guatemala, Quiché, Chimaltenango et Alta Verapaz.
Coordinateur de projet : Zoel Antonio Franco Chen

Au Pérou, OPA (Observatorio de Prisiones Arequipa) et COMETA (Compromiso desde la Infancia y la Adolescencia) collaborent avec le BICE depuis 2000 et travaillent dans quatre centres fermés à Arequipa, Cusco et Lima.
Coordinateurs de projet : María Consuelo Barletta Villarán (COMETA) et Roberto Cervantes Rivera (OPA)

EN AFRIQUE

Le BNCE (Bureau national catholique de l'enfance) du Mali exécute depuis 1996 le projet de protection enfants des privés de liberté dans les régions de Bamako, Ségou, Mopti et Sikasso.
Coordinateur de projet : Moussa Bagayoko

Le BNCE (Bureau national catholique de l'enfance) du Togo développe le projet pour la protection des ECL depuis 2007 en partenariat avec dix centres d'alternative à l'emprisonnement dans onze villes.
Coordinateur de projet : Juste Adje Dometo

DDE-CI (Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire) exécute depuis 2005 un projet d'appui aux ECL et/ou Privés de Liberté au Centre d'Observation des Mineurs (COM) en collaboration avec la Brigades pour Mineurs.
Coordinateur de projet : Eric Koffi Gnamien

Le BNCE (Bureau national catholique de l'enfance) RD Congo est le seul acteur local à proposer une alternative à l'emprisonnement à travers le Centre Sauvetage de Kinshasa (CSK).
Coordinatrice de projet : Régine Mbuyi

4e Séminaire latino américain ESB au Pérou

Une charte pour les média d'Amérique latine

L'événement a réuni plus de 300 personnes au Pérou du 1er au 3 avril 2014. La charte régionale « Adolescents en conflit avec la loi pénale et moyens de communication : Préoccupations et Défis » a été élaborée durant ce séminaire par 60 représentants des medias, des milieux universitaires, des institutions juridiques et de la société civile de 11 pays d'Amérique latine. Les signataires y expriment leur inquiétude concernant la stigmatisation des enfants en conflit avec la loi par les medias. Ils s'engagent à adopter un langage respectueux des droits et de la dignité de ces enfants, ainsi qu'à mobiliser les réseaux en ce sens dans leurs pays respectifs.

Une plateforme constructive sur la justice juvénile

Interventions d'experts et de professionnels de terrain, dialogue et échanges d'expériences ont par ailleurs marqué ce séminaire intitulé « Vers une vision réparatrice des systèmes de réinsertion socio familiale pour les enfants en conflit avec la loi ». La manifestation s'inscrivait dans le cadre de notre programme Enfance sans barreaux. Elle était organisée en partenariat avec deux organisations membres du BICE au Pérou : Cometa (Compromiso desde la Infancia y la Adolescencia) et OPA (Observatorio de las Prisiones de Arequipa).

Le ministre péruvien de la justice, Daniel Figallo Rivadeneyra, est intervenu en clôture du séminaire, en lien avec l'actualité du pays puisqu'un plan national de prévention et d'accompagnement des enfants en conflit avec la loi (2013–2018) vient d'être mis en place au Pérou.

En savoir plus sur : www.bice.org

Le programme Enfance sans barreaux est financé par :
AFD Agence Française de Développement
Royaume de Belgique Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
Union Européenne
unicef
Kinder Missionswerk Die Sternsinger
Solidaires Pour Agir Ensemble

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du BICE et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des partenaires ci-dessus.